



## Démission d'un cdi

-----  
Par Miki31

Bonjour à tous

Lors d'un entretien où j'ai annoncé à mon employeur mon souhait de démissionner, il m'a indiqué de lui faire une lettre remise en main propre qu'il signera et m'en donnera une copie et qu'il me donnera une date de fin de poste par courrier.

Quand je lui ai donné ma lettre il a refusé de me la signer prétextant qu'il ne savait pas la procédure.

Je lui ai donc dit notre échange, ne m'a répondu et il est parti.

La secrétaire m'a informé qu'elle avait fait le courrier mais j'ai rien ni par la poste ni en main propre ? Je commence un nouveau emploi bientôt, qu'est-ce que cela signifie ?

Se cache-t-il derrière un courrier pour gager du temps ?

Merci pour votre retour.

Bonne semaine

-----  
Par morobar

Bjr,

On peut tout imaginer, de la taquinerie ou vouloir gagner quelques jours.

Alors dans ces conditions vous adressez une LR/AR pour notifier votre démission.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si vous n'avez pas la preuve d'avoir donné votre démission, votre contrat continue à courir...

Envoyez vite un courrier recommandé doublé d'un mail, confirmant la démission que vous aviez donnée en date du XX/XX/XXXX, par courrier remis en mains propres à M. votre employeur.